MINISTÈRE
DES ARMÉES
Liberté
Égalité
Fraternité

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES

Édition Chronologique n° 8 du 26 janvier 2024

TEXTE RÉGLEMENTAIRE PERMANENT

Texte 1

INSTRUCTION N° 101000/ARM/SGA/DRH-MD

relative aux droits financiers du personnel militaire et de ses ayants cause.

Du *23 janvier 2024*

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE :

INSTRUCTION N° 101000/ARM/SGA/DRH-MD relative aux droits financiers du personnel militaire et de ses ayants cause.

Abrogé le 19 février 2024 par : INSTRUCTION N° 101000/ARM/SGA/DRH-MD relative aux droits financiers du personnel militaire et de ses ayants cause.

Du 23 janvier 2024

NOR A R M S 2 4 0 0 1 4 5 J

Référence(s) :

Code de la défense - partie législative, notamment ses articles L4123-1 à L4123-6.

Pièce(s) jointe(s) :

Deux annexes et deux cent soixante-deux fiches.

Texte(s) abrogé(s) :

- Instruction N° 101000/ARM/SGA/DRH-MD du 19 décembre 2023 relative aux droits financiers du personnel militaire et de ses ayants cause.

Classement dans l'édition méthodique :

BOEM 420-0.1.1.

Référence de publication :
BOC n°8 du 26/1/2024

INSTRUCTION N° 101000/ARM/SGA/DRH-MD DU 23 janvier 2024

Pour le ministre des armées et par délégation :

La cheffe du service des statuts et de la réglementation des ressources humaines,

Cécile LOMBARD.